



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 3 février 2025

Conseil d'administration du mardi 11 février 2025 Délibération N°CA-2025-04

Nature : AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Objet : Proposition de nomination à la Direction honoraire de l'établissement

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 9,
Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes, notamment son article 63k
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 12 mars 2024, notamment son article 12-1,
Vu l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination de Sabine Saurugger à la direction de l'établissement du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025 ;*

Conformément à une tradition établie et au regard des services éminents rendus à l'institut d'études politiques durant son mandat de directrice, qui s'est achevé le 31 janvier 2025, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer à Madame Sabine SAURUGGER, Professeure des Universités à Sciences Po Grenoble-UGA, le titre de Directrice honoraire de l'établissement. Il est précisé que l'attribution de ce titre, purement honorifique, n'emporte aucun avantage d'aucune sorte pour l'intéressée.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	14
Nombre de procurations :	09
Votes « Pour » :	16
Votes « Contre » :	07
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : le titre de Directrice honoraire de l'Institut d'études politique de Grenoble - UGA est attribué à Madame Sabine SAURUGGER, enseignante-chercheuse à Sciences Po Grenoble-UGA.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration